

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre le 25 janvier à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 10

H. Rault, C. Duchêne, J. Hodouin, J. Brézel, S. Servais, A. Coudray, S. Battais, E. Chevalier, P. Souchu, T. Fretay,

Etaient absents : 3

A. Dauleu, M. Gazengel, V. Elshout,

Etaient excusés : 2

A. Dauleu, V. Elshout,

Madame Duchêne a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 14 décembre est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur enquête publique suite à la demande présentée par la société EOLIEN ST REMY DU PLAIN de création d'un parc éolien sur les communes de St Rémy du Plain et Sens de Bretagne
- Devis remplacement bloc secours école
- Devis contrôle poteaux incendie
- Changement de locataire au 5 lotissement les Grandes Ballues : loyer
- Bilan visite sinistre salle des fêtes
- Questions diverses

Délibération n° 2024-01-01

REPLACEMENT LOCATAIRE 5 LOTISSEMENT LES GRANDES BALLUES : LOYER

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ du locataire du pavillon situé 5 lotissement les Grandes Ballues, le 3 février. Il sera remplacé dès le 5 février. Les états des lieux de sortie et d'entrée ont été programmés le 5 février à 14h00. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre sur le montant du loyer à percevoir. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de fixer à 550 € le loyer mensuel de ce logement. Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans le lieux.

Délibération n° 2024-01-02

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE ST REMY DU PLAIN ET SENS DE BRETAGNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société EOLIEN SAINT-REMY-DU-PLAIN SAS, en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de SAINT-REMY-DU-PLAIN et SENS-DE-BRETAGNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se prononcer pas sur le sujet.

Délibération n° 2024-01-03

DEVIS REMPLACEMENT BLOCS SECOURS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, que suite à la maintenance des blocs secours annuelle, il s'avère qu'un bloc secours de l'école doit être remplacé. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise ESI chargée de la maintenance habituelle qui s'élève à 147.32 € HT soit 176.78 €TTC. Le conseil municipal, valide à l'unanimité ce devis.

Délibération n° 2024-01-04

DEVIS CONTROLE POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis de contrôle des poteaux incendie de la commune.

Devis Veolia : 66 € HT/poteau

ESI : 47.50 € HT/ poteau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la proposition de ESI, entreprise actuelle qui vérifie les 3 hydrants de la commune.

BILAN VISITE SINISTRE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire relate à l'assemblée, la réunion qui a eu lieu à la salle des fêtes, suite au sinistre d'effondrement du parquet. Les artisans mis en cause, les assureurs et les experts étaient présents. Le bilan de cette visite fait état qu'une partie de la salle sera démontée : sol, murs, scène, faux plafond, contrôle du mur entre la cuisine et la salle et traitement de la

charpente, réfection électricité et chauffage. Une expertise totale est prévue le 5 février.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des + de 65 ans : prévu le 4 février, inscription jusqu'au 29 janvier

Bilan vœux : il en ressort que la population n'est forcément au courant de la date de cérémonie des vœux. Il faudrait peut-être envisager de sortir le bulletin municipal quelques jours avant la date des vœux et y glisser l'information avant distribution. Inviter les nouveaux arrivants ? Pas facile car la mairie ne connaît pas forcément les mouvements de population. Il est envisagé d'adresser un courrier aux 20 ans pour les cérémonies d'hommage national.

Prochain CM : le 22 février